

Comment avoir un contrôle sur la confidentialité de ses données Mon espace santé

Ce tutoriel va vous montrer les options en matière de confidentialité sur son compte Mon espace santé

 Difficulté Facile

 Durée 10 minute(s)

 Public Professionnels, Grand public

 Licence CC-BY-SA

 Type de contenu

Fiche action, Mediation

Sommaire

Tutoriels prérequis

Étape 1 - Se connecter à son compte Mon espace santé

Étape 2 - Modifier la confidentialité d'un document

Étape 3 - Bloquer un professionnel de santé

Étape 4 - Accès en cas d'urgence

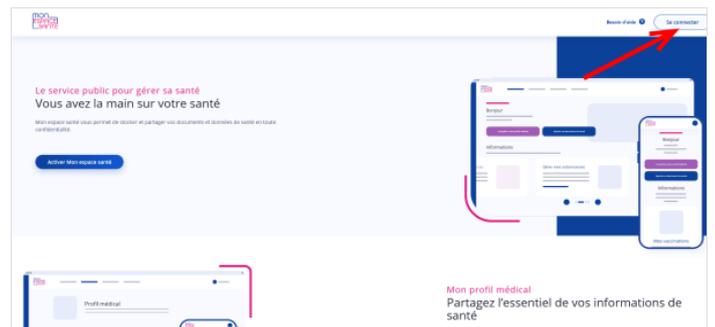
Commentaires

Tutoriels prérequis

-  Créer un compte sur Mon espace santé
-  Se connecter à son compte Mon espace santé

Étape 1 - Se connecter à son compte Mon espace santé

Pour savoir comment se connecter à son espace santé, vous pouvez consulter le tutoriel dédié.



Étape 2 - Modifier la confidentialité d'un document

Dans mon espace santé, il est possible de savoir qui a consulté ses documents de santé, et d'en modifier la confidentialité pour qu'aucun professionnel de santé puisse y avoir accès.

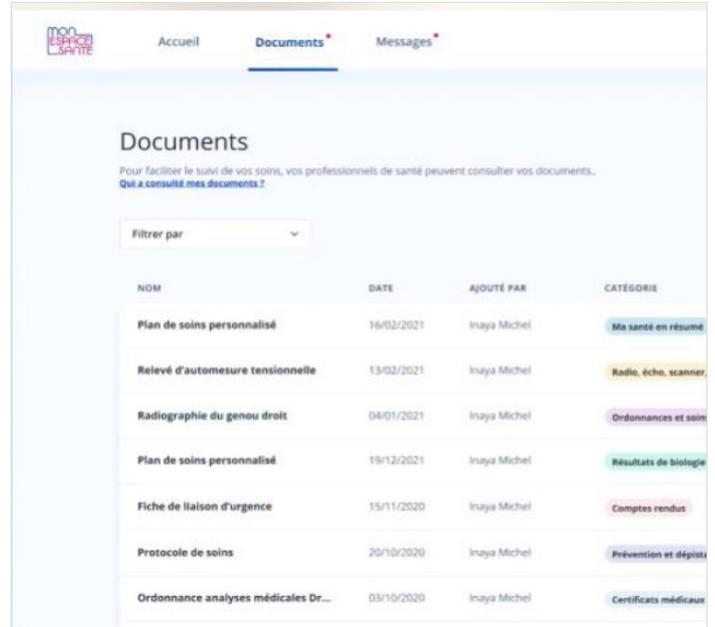
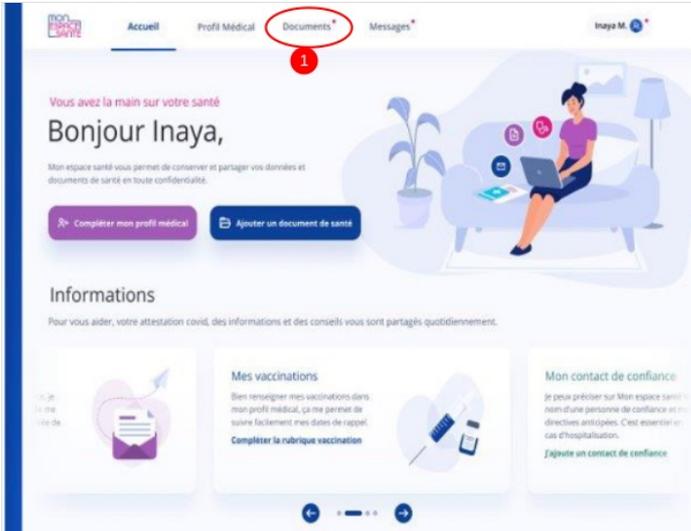
Aller dans le menu "documents" (image 1).

Cliquer sur "qui a consulté mes documents ?" (image 2)

Une page avec la liste de tous les professionnels de santé s'affiche ainsi que la date à laquelle ils ont consulté un document.

Pour modifier la confidentialité d'un document, il faut revenir à la page "Documents", puis appuyer sur le nom du document en question (image 2).

Un visuel du document apparaît, et en appuyant sur "modifier la confidentialité" (image 3), on peut choisir de le masquer aux yeux de tous les professionnels de santé qui ne pourront plus le consulter, ou bien de laisser le document visible (image 4).



Étape 3 - Bloquer un professionnel de santé

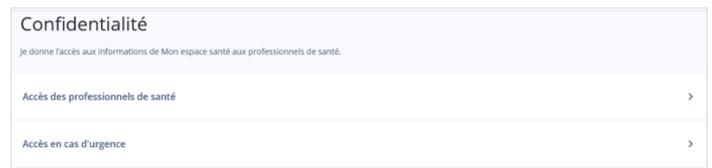
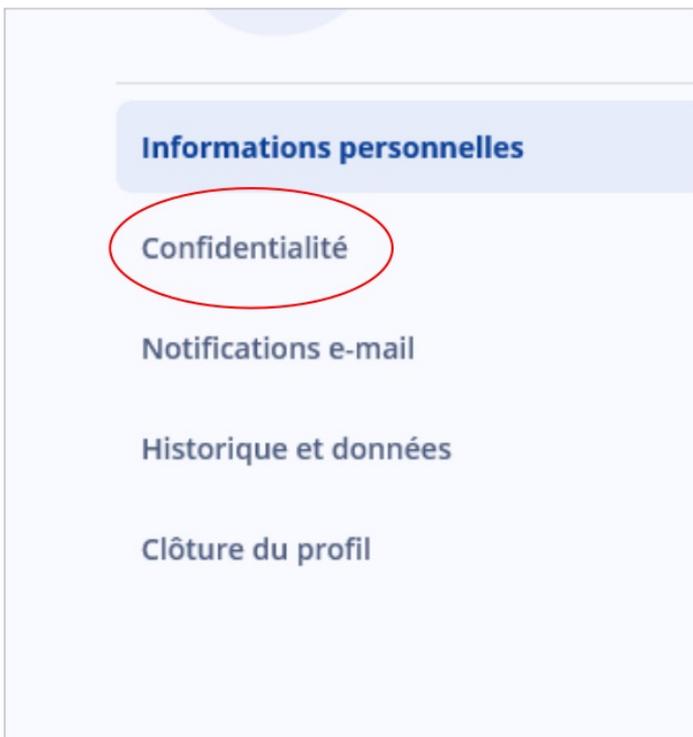
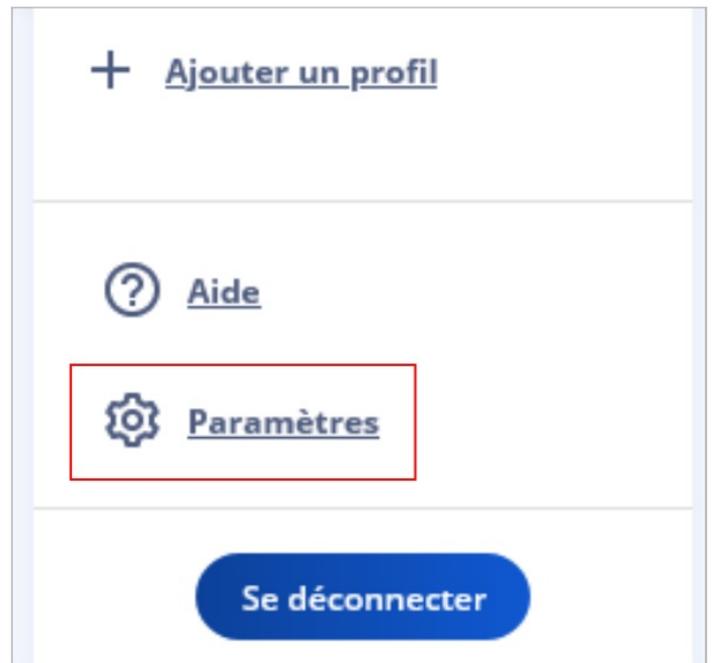
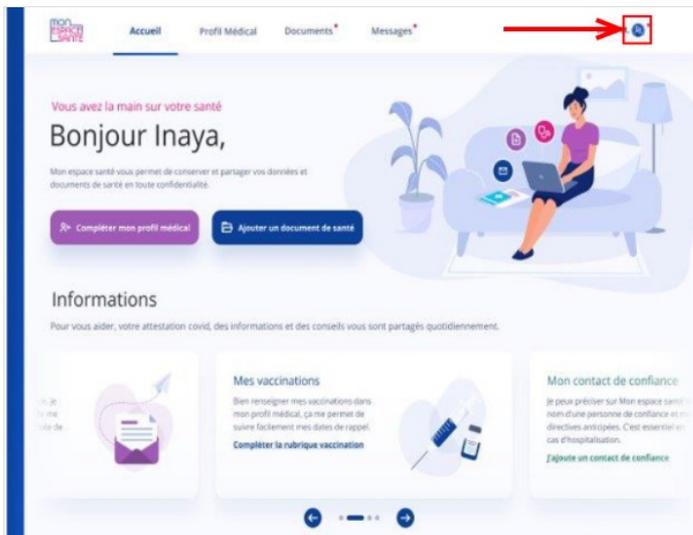
En bloquant un professionnel de santé, on l'empêche de pouvoir accéder à notre profil médical et à nos documents de santé, utile si jamais on trouve que l'un d'entre eux les consulte trop souvent.

En appuyant sur l'icône située en haut à gauche, un menu contextuel apparaît (images 1 et 2). En se rendant dans les paramètres, on trouve une partie sur la confidentialité (image 3).

Dans la catégorie "accès des professionnels de santé", on trouve l'ensemble des médecins rattachés à son espace santé, et appuyer sur "bloquer" à droite de leurs noms pour en bloquer un (images 4 et 5).

Dans cette même catégorie, il est possible de voir les professionnels de santé que l'on a déjà bloqué, et enlever le blocage si jamais on s'est trompé en le faisant ou si on veut qu'il aie finalement accès à notre compte (image 6).

 Les professionnels de santé autorisés peuvent seulement consulter les rubriques consacrées à la vaccination, l'historique de soins et les personnes d'entourages et dernières volontés dans le profil médical d'un usager.





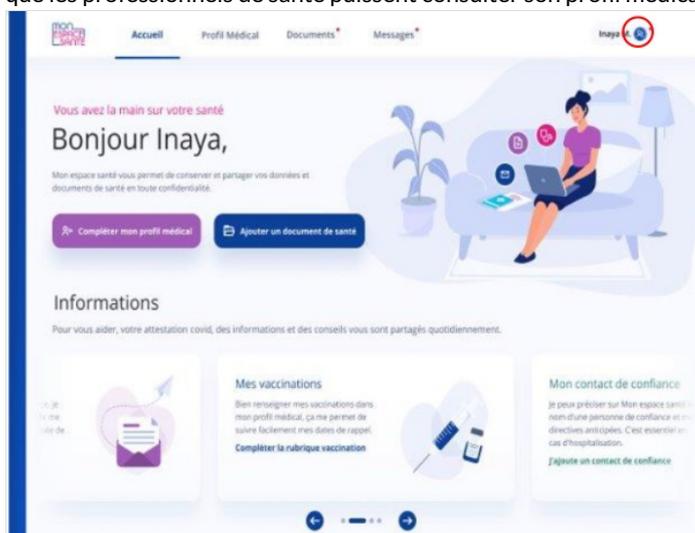
Étape 4 - Accès en cas d'urgence

Sur mon espace santé, on peut modifier ses préférences au niveau de situation dites "d'urgences" (accident nécessitant une hospitalisation rapide, ...).

Sur la page d'accueil de son espace santé, il faut appuyer sur la petite icône en haut à droite (image 1) pour faire apparaître un menu contextuel et aller dans les paramètres (image 2).

Se rendre ensuite dans la rubrique "confidentialité" (image 3), puis dans "accès en cas d'urgence" (image 4).

Il sera alors demandé de choisir si on autorise l'on autorise la Samu à accéder à son profil médical et ses documents de santé, et si on souhaite que les professionnels de santé puissent consulter son profil médical et /ou les documents de santé que l'on a bloqué (image 5).





Martin Clarissou

Propriétaire

+ [Ajouter un profil](#)

 [Aide](#)

 [Paramètres](#)

[Se déconnecter](#)

Informations personnelles

Confidentialité

Notifications e-mail

Historique et données

Clôture du profil

Confidentialité

Je donne l'accès aux informations de Mon espace santé aux professionnels de santé.

Accès des professionnels de santé



Accès en cas d'urgence



SAMU

J'autorise le médecin du SAMU à accéder à ces rubriques en cas d'urgence.

Autres professionnels de santé

J'autorise tout autre professionnel de santé à accéder à ces rubriques en cas d'urgence.

Documents masqués

J'autorise les professionnels de santé à consulter les documents que j'ai masqués en cas d'urgence.